DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE MAIRIE D'ENCHASTRAYES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2024 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du douze mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le vingt mars deux-mille- vingt-quatre, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

M. Michel GOTAB ayant donné pouvoir à M. Albert OLIVERO, Mme Emilie BEYSSON ayant donné pouvoir à M. Louis PARENTE, M. FABRE absent excusé.

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. le Maire ouvre la séance.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations qui lui ont été données par le conseil municipal le 03 juillet 2020.

M. le Maire informe l'assemble qu'il a réalisé un transfert de crédits sur le BP 2023 en vertu de la délibération n° 2022-34 du 20 juin 2022 qui autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre.

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de pouvoir payer le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) notifié par la Préfecture le 20 octobre dernier, il est procédé au virement de crédits suivant :

Dépenses de fonctionnement à réduire		Dépenses de fonctionnement à augmenter	
Chap 11 – art 6011	- 3 051.00€	Chap 014 art 7392221	+3 051.00€
TOTAL	- 3 051.00€	TOTAL	+ 3 051.00€

Le conseil municipal prend acte de la décision du Maire.

1. Transfert compétence tyrolienne

M. le Maire rappelle que la CCVUSP a délibéré pour lancer la procédure de transfert de compétence « exploitation, gestion et maintenance » de la tyrolienne du Sauze.

Il convient que l'ensemble des communes se prononce sur cette prise de compétence dans les trois mois suivant la délibération communautaire. C'est l'objet de la délibération de ce soir.

M. le Maire donne lecture de la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Vente bâtiment Orée du Bois

M. le Maire explique que le bâtiment de l'Orée du Bois a été mis en vente. Une offre a été faite et acceptée par la commune pour la cession du bien à hauteur de 230 000€. L'évaluation des domaines a été réalisée.

Le projet des acquéreurs consiste en la réhabilitation de l'intérieur du bâtiment et la création de logements. Un compromis va être signé courant avril et il convient d'autoriser le Maire à vendre ce bâtiment communal.

M. le Maire donne lecture de la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Convention SDE04 pour tyrolienne

M. le Maire présente aux conseillers le projet de convention à intervenir entre le SDE04 et la commune pour l'extension du réseau basse tension sur les parcelles communales cadastrées E 387 et E 545 ainsi que sur le chemin rural du Super Sauze dans le cadre de l'alimentation de la tyrolienne.

Les élus regardent les plans et le tracé du réseau.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la délibération et autorise le Maire à signer la convention

4. Questions diverses

• Point d'agenda

Les commissions finances sont fixées au 26 et 28 mars à 9 heures en mairie. Une convocation sera adressée aux élus concernés.

Le prochain conseil municipal est fixé au 03 avril 2024 à 20h pour l'adoption des budgets. Les élections européennes sont le dimanche 9 juin de 8 à 18h

• Nouvelles de Jean-Pierre Fabre

M. Olivero donne des nouvelles de Jean-Pierre FABRE. Les élus espèrent le retrouver bientôt sur la commune et lui souhaitent un prompt rétablissement.

Digue des Galamonts – catastrophe naturelle

M. le Maire explique qu'il a participé avec le Préfet et le Sous-Préfet a la visite d'inspection des sites impactés par les intempéries du 1er décembre 2023. Il a présenté les dommages subis par la digue des Galamonts. Les travaux de remise en état sont programmés d'ici l'été.

• Plan de division lotissement les chalets du champas

M. le Maire explique que le promoteur a sollicité le Maire pour savoir si la commune souhaitait récupérer les terrains du lotissement situés en bordure de voirie.

M. le Maire saisit le conseil de cette question et les élus étudient le plan transmis par la SAS GELOB.

Les élus débattent de cette question et précisent qu'ils ne souhaitent pas que ces terrains soient intégrés dans le communal. Cette position est conforme à celle prise pour le lotissement les Pellissiers. Il conviendra de faire part de ce refus au promoteur et de lui préciser que la charge et l'entretien de ces parcelles incombera à l'ASL.

• Jugement PLU Daboval - enquête publique erreur de forme

M. le Maire informe le conseil que la cour administrative d'appel a estimé que l'enquête publique du PLU était entachée d'une erreur de forme car le jugement retient une insuffisance de motivation du rapport du commissaire enquêteur. La cour précise qu'il convient de rectifier cette erreur de forme en refaisant une enquête publique.

Le Maire précise qu'il a sollicité le conseil de la commune sur les modalités de mise en œuvre de ce jugement et a saisi le tribunal pour qu'il nomme un commissaire enquêteur, car celui qui a réalisé l'enquête n'est plus en activité.

M. le Maire précise que la commune n'est pas responsable du défaut de motivation du rapport du commissaire enquêteur que le tribunal a lui-même nommé. La commune ne comprend pas

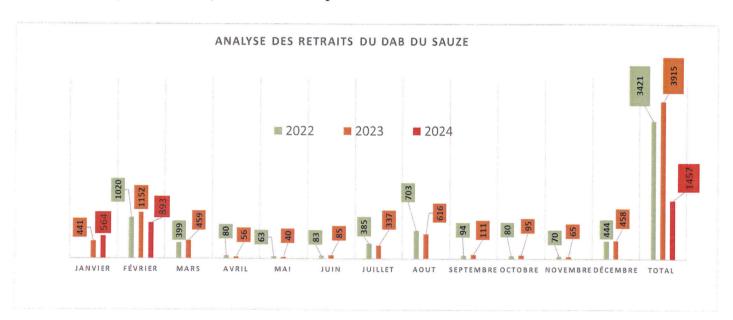
le sens de cette décision qui vise simplement à régulariser une erreur matérielle, mais ne revient pas sur le fond.

• DAB du Sauze renouvellement contrat loomis

M. le Maire rappelle que la convention avec LOOMIS concernant le DAB du Sauze arrive à terme le 15/12/2024. Si la commune souhaite résilier la convention elle doit le faire en RAR avant le 14/09/2024 sinon le contrat sera reconduit tacitement pour 2 ans.

Le coût de ce dispositif pour la commune s'élève à 12 960€ TTC par an.

Le Maire présente l'analyse des retraits depuis l'installation du distributeur de billets.



Les élus estiment que le service rendu est important et souhaitent maintenir le contrat pour les deux années à venir. M. PARENTE demande que la signalétique soit améliorée pour indiquer la présence du DAB. M. OLIVERO précise que le panneau est posé et qu'il manque uniquement le panonceau de flèche directionnelle.

Modification salle de bain appartement du Sauze

La locataire de l'appartement du Sauze demande l'autorisation d'installer une baignoire à la place de la douche existante. Elle assure que les travaux seront effectués dans les règles de l'art et sans coût pour la commune. Les élus discutent de cette demande et ne s'opposent pas à cette transformation, à condition que les travaux soient réalisés par un professionnel et qu'une facture soit produite par la locataire. Cette mesure vise à éviter les malfaçons et à permettre à la commune de se retourner contre l'installateur en cas de sinistre.

• Fin de saison station du Sauze

Les élus évoquent les belles conditions d'enneigement de cette fin de saison et regrettent la faible fréquentation du domaine.

Ils ont demandé à la régie ubaye ski une tarification promotionnelle pour la fin de saison mais la proposition faite le 19 mars ne répond pas aux attentes de la municipalité.

Les élus débattent de ce sujet.

Ils demandent que soit étudié la possibilité de mettre en place un tarif journée attractif dès le 25 mars prochain et que l'ouverture du secteur de l'Alp soit maintenue jusqu'à la fin de la saison si les conditions d'enneigement le permettent.

Ce tarif serait réduit (entre 18 et 20€) par rapport au tarif proposé de 28€, ce qui permettrait d'encourager les skieurs à profiter des conditions exceptionnelles qu'offre le Sauze ce printemps.

Les élus d'Enchastrayes sont convaincus que cette initiative pourrait non seulement stimuler les ventes de forfait journée et attirer davantage de skieurs sur nos pistes sur cette dernière semaine.

Une communication appuyée sur les réseaux sociaux, notre site web et d'autres canaux marketing serait essentielle pour faire connaître cette offre attractive. M. Martin se propose de relayer cette demande à Ubaye Tourisme pour l'aspect communication.

Il est par ailleurs impératif que les commerçants jouent le jeu et que les commerces restent ouverts jusqu'à la fermeture du domaine. En effet, l'effort doit être collectif.

M. WALTHER précise qu'une stratégie d'ensemble doit être adoptée. Il attend beaucoup du plan d'actions que Mme Elisabeth Jacques a promis de leur présenter à la fin du 1^{er} semestre.

Mme PIGEARD pense que s'il est nécessaire de faire des économies et de rationaliser certaines dépenses pour arriver au petit équilibre budgétaire, il ne faut pas dégrader l'image de la station et faire des économies qui n'auront que peu d'impact sur les comptes mais desserviront grandement l'image du Sauze.

Une demande sera envoyée dès demain à notre partenaire la régie ubaye ski en ce sens.

• Piscine du Sauze

MM. PARENTE et WALTHER souhaitent qu'un audit soit réalisé sur l'établissement notamment sur la machinerie. De plus, les élus demandent si la commune a reçu des propositions pour combler le bassin et ainsi faire des économies d'eau et d'énergie.

M. OLIVERO précise que malgré plusieurs relances, aucun devis n'a été réceptionné. Mme PIGEARD set M. PARENTE se proposent de trouver les entreprises pour réaliser les chiffrages et envisager les solutions techniques qui pourraient être mises en œuvre.

• Réunions mairie

M. PARENTE réitère sa requête concernant la tenue de réunions entre les élus afin de discuter des sujets d'actualité de la commune. Il souligne qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis le conseil municipal de décembre. En réponse, M. OLIVERO explique qu'aucun sujet n'a nécessité l'organisation d'une rencontre, et qu'il a été absent quelque temps. Cependant, il assure qu'il mettra en place un point informel chaque mois pour aborder les questions d'actualité concernant la commune.

Commissions CCVUSP

Jacques WALTHER fait un retour sur les commissions auxquelles il a assisté à la CCVUSP. Il précise les travaux prévus sur la commune en terme d'assainissement au niveau du pont de la Fabrique.

Festival cinéma de montagne et stand école du Sauze

Mme PIGEARD remercie l'organisation du festival pour avoir offert un emplacement au stand de l'école du Sauze afin de vendre des gâteaux. Cette initiative permettra à la coopérative de financer des projets scolaires. Elle insiste sur l'importance de pérenniser la réservation d'un emplacement lors de cet événement pour les années à venir.

• Absence d'ASVP durant la saison d'hiver

M. Argentano exprime son regret quant à l'absence d'ASVP cet hiver sur la station, soulignant les nombreux problèmes de circulation et de stationnement qui ont surgi au carrefour de la Savonnette. Certains élus interviennent pour mentionner qu'ils ont trouvé que la situation avait été plutôt bien gérée malgré cette absence d'ASVP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le Maire,

WHOLE HASTRANCE AND THE STREET OLIVERO

THE WORLD HASTR